

L'alternance : mode d'emploi

Qu'est-ce que l'alternance ?

Grâce à l'alternance, vous apprenez un métier en croisant pratique professionnelle et théorie.

Qui est concerné ?

L'alternance est particulièrement adaptée à ceux qui ont un projet professionnel abouti ou en voie de l'être, et qui se sentent prêts à entrer dans la vie active rapidement.

Quels avantages pour l'alternant ?

- Être rémunéré pendant votre formation ;
- Bénéficier d'une véritable expérience professionnelle pour accéder plus facilement à l'emploi ;
- Être dispensé des frais de scolarité (pris en charge par l'entreprise).
- Profiter des + de la carte d'étudiant des métiers

Quels avantages pour l'entreprise ?

Dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage adopté par le gouvernement, les entreprises qui embauchent des apprentis majeurs perçoivent une aide financière de 8000 €.

Le dispositif concerne les diplômes jusqu'au niveau Master, y compris les titres et certifications et les contrats conclus avant le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, en recrutant une personne en contrat d'alternance, l'entreprise participe à sa formation, lui apprend un métier, et l'intègre à la vie de l'entreprise. C'est l'assurance de recruter une personne adaptée à ses besoins.

Quels interlocuteurs ?

Dans un parcours en alternance au Cnam, trois acteurs interviennent et échangent : l'alternant, l'entreprise et le Cnam. Chacun d'entre eux a son propre rôle à jouer. Votre rôle en tant qu'alternant est de suivre avec assiduité votre formation ; de déployer de la bonne volonté pour réussir votre intégration dans l'entreprise ; de respecter l'organisation de l'entreprise et de l'établissement de formation. L'employeur doit pour sa part favoriser votre insertion dans l'entreprise ; vous donner les moyens de réussir vos missions ; permettre à votre tuteur d'entreprise d'assurer votre accompagnement. Enfin, le Cnam assure votre formation théorique pour vous permettre d'acquérir un diplôme et vous accompagne dans la réalisation de votre mission en entreprise.

Le tuteur pédagogique est garant du bon déroulement de votre mission dans l'entreprise et de son adéquation avec la formation. Vous pouvez solliciter votre tuteur pédagogique dès que vous en ressentez le besoin, pour lui faire part de difficultés. Il peut avoir un rôle de médiateur entre l'entreprise, le Cnam et vous-même.

<https://bacasable.cnam.fr/navigation/modalites-de-formation/alternance/l-alternance-mode-d-emploi-1361208.kjsp?RH:>